

Montréal, le 25 avril 2007

Mme Monique Jérôme-Forget
Ministre des Finances,
Ministre des Services gouvernementaux,
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale,
Présidente du Conseil du Trésor
12, rue Saint-Louis
1er étage
Québec (Québec) G1R5L3

Madame la ministre,

Nos cinq organisations s'unissent aujourd'hui pour demander à votre gouvernement de reconduire le programme AccèsLogis dès le budget 2007-2008.

Depuis plusieurs mois, des groupes se voient refuser leur projet par la SHQ par manque de disponibilités budgétaires. C'est le cas pour les villes de Montréal et Québec mais également pour les régions de l'Abitibi, de l'Estrie, de la Montérégie, du Saguenay/Lac-St-Jean, de la Côte-nord, du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.

Face à cette situation, plus d'une centaine de coopératives et d'osbl en développement vous ont demandé en janvier dernier la reconduction d'AccèsLogis sinon plus de 5 100 logements réalisables à court terme risquent d'être abandonnés, réduisant ainsi à néant plusieurs mois d'efforts soutenus de la part de plus de 1 000 bénévoles mais également des dizaines de partenaires professionnels et publics impliqués, notamment les municipalités prêtes à y investir.

Le budget déposé en février dernier n'a malheureusement pas répondu à cette demande pressante.

Votre gouvernement se prépare à déposer un nouveau budget ce printemps, offrant ainsi l'occasion de corriger la situation. Il est urgent de reconduire AccèsLogis avec de nouveaux investissements dès maintenant car un arrêt ou même un ralentissement de ce développement compromettrait sérieusement ces projets et provoquerait la décroissance rapide de ce secteur névralgique de l'économie sociale et de la lutte à la pauvreté.

L'expérience des 10 dernières années a clairement démontré les avantages d'une planification pluriannuelle d'un programme comme AccèsLogis : les projets peuvent ainsi se développer au rythme qui leur est propre et être déposés quand ils sont rendus à maturité. Ce qui en fait de meilleurs projets, bien implantés dans leur milieu. Pour cette raison, nous demandons au gouvernement d'annoncer maintenant des programmations sur 5 ans. Au rythme actuel, ce sont donc 20 000 logements qui peuvent être réalisés autant en achat/rénovation de logements vétustes qu'en construction neuve ou en recyclage de bâtiments abandonnés.

Les activités économiques induites du développement de logements communautaires profitent à tous : aux travailleurs, par la création de 2.3 emplois-année pour chaque logement réalisé; au gouvernement, par la perception des taxes et des impôts, réduisant ainsi sa contribution réelle de

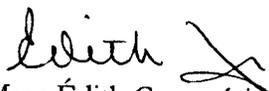
moitié; au commerce local, par l'arrivée et le maintien d'une population mieux en mesure de profiter des produits et services offerts dans la communauté.

Les logements communautaires ne représentent que 5% du parc de logements locatifs québécois et logent adéquatement des populations qui ne trouvent pas ou très difficilement sur le marché privé des logements répondant à leurs besoins : la sécurité d'occupation, un loyer raisonnable, une participation à la gestion, l'accessibilité physique, une communauté d'entraide. La demande actuelle illustre sans l'ombre d'un doute que ces besoins ne sont pas comblés et qu'il faut continuer à y travailler.

Les expériences d'ici et d'ailleurs démontrent que la constitution d'un parc de logements sous la propriété et le contrôle collectif est la meilleure approche à long terme autant au niveau de l'efficacité de la réponse au besoin qu'à celui des coûts pour le gouvernement. Le logement communautaire est complémentaire au parc privé, il est un facteur de revitalisation des milieux, ce qui profite à tout coup au secteur privé.

Pour toutes ces raisons, nous unissons nos voix pour demander instamment au gouvernement du Québec de reconduire le programme AccèsLogis, en annonçant dans le budget 2007-2008 de nouveaux investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec et de réaliser 20 000 logements d'ici 5 ans.

Veuillez recevoir, Madame la ministre, nos salutations distinguées.



Mme Édith Cyr, présidente
Association des groupes de ressources
techniques du Québec



Mme Hélène Simard, présidente-directrice générale
Conseil québécois de la coopération et de la
mutualité



Mme Martine Hubert, présidente
Confédération québécoise des coopératives
d'habitation



Mme Nancy Neamtan, présidente-directrice
générale
Chantier de l'économie sociale



Myrtha Laflamme, présidente
Réseau québécois des osbl d'habitation